

Nombre de Conseillers :

en exercice : 29
Présents : 18
Votants : 22
Procurations : 04

N° 033/2007

OBJET :

Approbation du projet de
révision du Plan Local
d'Urbanisme

Certifié exécutoire

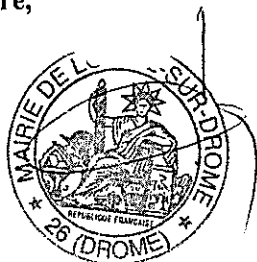
Reçu en Préfecture

le : 06-06-2007

Publié ~~au bulletin~~

le : 05-06-2007

Le Maire,



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille sept

Le trente mars à 18 heures 30

Le Conseil municipal de la commune de LORIOL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de LORIOL, sous la présidence de M. Jacques LADEGAILLERIE, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Jeudi 22 mars 2007

Présents : Messieurs Jacques LADEGAILLERIE, Claude AURIAS, Hervé MAES, Allain ROUYER, Jacques FAYOLLET, Joël BERAUD, Robert TEYSSERE, Christophe GAVARIN, Claude FALLIGAN, Raymond REBOULET, Mesdames Jacqueline MIRABEL, Alfreda SPECIALE, Christiane MARTY, Lucette RODILLON, Marie-Chantal KAPSA, Martine MARIN, Aracéli PLANTIER, Jacqueline MONTEIL,

S'étaient excusés et avaient donné procuration : Messieurs Philippe POLLIOTTI, Jean-Pierre MICHEL, Mesdames Rosine PERMINGEAT, Dominique LAURENT,

Absents : Messieurs Jean JULIEN, Jean-Marc PEYRET, Jacques ARCHIMBAUD, René CLOT, Michel FAURIEL, Mesdames Marie-Isabelle MAÏA, Isabelle BOUTTIER,

**

Un scrutin a eu lieu, Mme Aracéli PLANTIER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 123.10 et R 123.19,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224.10,

Vu la loi sur l'eau du 3 janvier 1992,

Vu le décret du 3 juin 1994 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées,

Vu la délibération en date du 26 juin 2003 prescrivant la révision du P.L.U. et définissant les modalités de concertation en application de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 février 2006 arrêtant le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme et tirant le bilan de la concertation,

Vu l'arrêté du maire en date du 16 octobre 2006 soumettant à enquête publique le projet de PLU arrêté par le Conseil Municipal et comprenant les avis des personnes publiques associées ainsi que le Zonage Assainissement,

Vu le rapport de l'enquête et les conclusions du commissaire enquêteur,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 mars 2007 modifiant le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme arrêté par le Conseil Municipal et comprenant les avis des personnes publiques associées,

18 + 04

21

00

DN

01

Considérant que le projet de révision du P.L.U. et le Zonage Assainissement tels qu'ils sont présentés au Conseil Municipal sont prêts à être approuvés conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme et de la loi sur l'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** d'approuver le PLU et le Zonage Assainissement, tels qu'ils sont annexés à la présente,
- **INDIQUE** que la présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie et le dossier tenu à la disposition du public.
Mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractère apparent dans un journal diffusé dans le département.
- **INDIQUE** que la présente délibération sera exécutoire dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au dossier ou dans le cas contraire à compter de la prise en compte de ces modifications, et après accomplissement des mesures de publicité

Le trente mars de l'an deux mille sept
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME A L'ORIGINAL
Le Maire,

